



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151053_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauriane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud, Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale, M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie, M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DATE DE LA CONVOCAATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

DEL 037 151 053 / 2026 – 5.3

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Désignation des délégués de la commune aux Pompes Funèbres Intercommunales

Le Conseil Municipal

Vu les articles L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation des délégués qui seront chargés de représenter la Commune au sein des Pompes Funèbres Intercommunales duquel elle est membre ;

Madame la Maire propose au conseil de renoncer au vote à scrutin secret pour ces désignations, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de procéder au vote au scrutin public (vote à main levée) ;

Article 2 : de désigner en tant que délégués représentant la Commune aux Pompes Funèbres Intercommunales :

Délégué titulaire	Déléguée suppléante
Antoine FROMONT	Pascale PACAUD

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151052_26-DE

DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DEL 037 151 052 / 2026 – 5.3

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 ;

Considérant qu’il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Considérant que la commission est composée de 8 titulaires et 8 suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants ;

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d’un État membre de l’Union européenne, âgés de plus de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, et posséder des connaissances suffisantes en matière fiscale ;

Considérant qu’une liste de contribuables, en nombre double, doit être proposée à l’administration fiscale, qui procédera à la désignation des membres de la commission ;

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de proposer à l’administration fiscale une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Article 2 : de fixer la liste des contribuables proposée, comprenant 8 titulaires potentiels et 8 suppléants potentiels :

Liste des contribuables
HERAULT Jean-Claude
MOREL Michel
TRICOTET Yves
KLEIN Valérie
BERNIER Eric
BORDIER Jocelyne
MENARD Jean-Claude
JEANSON Gwenaëlle
DUMAS Yves
BONSERGENT Sandra
TAFFOREAU Christine
COUTINEAU Claire
CUZZONI Mauro
GUIMARD Guy
VERNADET Pierrette
PINIER Emmanuel
BAYERON Alain
CASSINADO Philippe
JACOB Sylvain
VILQUE Martine
COMPTE Lionel
BRUNET Bernard
ENGEAMME Jean-Michel
PRIDO Jean
PILON Huguette
CHEVALLIER Valérie
RIBIS Jean-Marie
GUSSENHOVEN Petra
ROY Françoise
FRADIN Christine
SERPAULT Gilles
RUCHAUD Dominique

Article 3 : de préciser que cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques qui procédera à la désignation définitive des 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151054_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauriane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud, Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale, M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie, M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DATE DE LA CONVOCAATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

DEL 037 151 054 / 2026 – 5.3

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Désignation des membres de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération en date du 07 mai 2026 du Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
Considérant que cette même délibération de TMVL a décidé de composer la CLECT d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chacune des communes membres ;

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de désigner Monsieur Jérôme AUCLERC comme représentant titulaire et de désigner Madame Caroline FOUCHARD comme représentante suppléante au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Tours Métropole Val de Loire.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151055_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauriane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DATE DE LA CONVOCAATION

05 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

DEL 037 151 055 / 2026 – 9.1

CITOYENNETE : Adhésion à la Fédération française Villages et Villes Sages

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22., CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 (M. BERNARD)

Décide

Article 1 : de d'adhérer à la Fédération française Villages et Villes Sages, pour un montant de cotisation pour l'année 2026 établi à 320 € ;

Article 2 : d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151056_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauriane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud, Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale, M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie, M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DATE DE LA CONVOCAATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

DEL 037 151 056 / 2026 – 3.1

DOMAINE et PATRIMOINE : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de portage foncier par l'EPFL portant sur la parcelle AP113
DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 037 151 033 / 2025 – 3.1 du 24 juin 2025 portant approbation de la convention de portage foncier par l'EPFL portant sur la parcelle AP113,
Vu l'avenant n°1 à la convention de portage foncier de l'Etablissement Public Foncier Local,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (M. MAROT et M. SERRE)

Décide

- Article 1 : d'approuver la signature de l'avenant n°1 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement de Portage Foncier Local pour la parcelle AP113,
- Article 2 : d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151057_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauriane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DATE DE LA CONVOCAATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

DEL 037 151 057 / 2026 – 7.5

FINANCES : Approbation de la demande de fonds de concours de droit commun 2026 auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter le fonds de concours de droit commun 2026 pour la végétalisation de ses cours d'écoles, selon le plan de financement suivant :

**Plan de financement
Végétalisation des cours d'écoles**

DEPENSES HT		RECETTES	
Végétalisation des cours d'écoles	100 000 €	Fonds de concours de droit commun	47 713 €
		Autofinancement	52 287 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €

50% 50 000 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 037-213701519-20260612-DEL037151057_26-DE

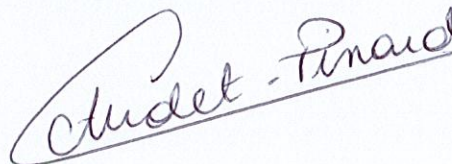
S²LO

Article 2 :

d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026



La Maire,

Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151058_26-DE



DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DEL 037 151 058 / 2026 – 8.3

TRANSPORTS : Avis sur le Plan de Mobilités élaboré par le Syndicat des Mobilités de Touraine

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des transports, notamment ses articles L.1214-1 et suivants relatifs aux Plans de Mobilité ;
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d’Orientation des Mobilités ;
- Vu la délibération du Syndicat des Mobilités de Touraine arrêtant le projet de Plan de Mobilité 2026-2036 et sollicitant l’avis des personnes publiques associées et des communes concernées ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté le 24 octobre 2025 ;
- Vu les pièces constitutives du projet de Plan de Mobilité 2026-2036 transmises par le Syndicat des Mobilités de Touraine ;
- Considérant que le Plan de Mobilité définit la stratégie de mobilité à l’échelle du ressort territorial du Syndicat des Mobilités de Touraine ;
- Considérant que ce document vise notamment à favoriser le développement des transports collectifs, des mobilités actives, des mobilités partagées, à améliorer l’accessibilité du territoire, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances liées aux déplacements, ainsi qu’à renforcer la cohésion sociale et territoriale ;
- Considérant que le projet de Plan de Mobilité doit faire l’objet d’un avis des communes concernées avant son approbation définitive ;
- Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 (M. SERRE)

Décide

Article 1 : D’émettre les observations suivantes :

- **Remarques sur l’évaluation environnementale du Plan de Mobilités (PDM) :**
 - le volet incidence sur le trafic routier n’est pas proposé. Le PDM aura-t-il une incidence positive sur la saturation du boulevard Charles de Gaulle, de la route du Mans et de la route de Château la Vallière traversant la commune de La Membrolle-sur-Choisille ? Il est rappelé qu’aux heures de pointe une remontée de file se fait à partir du feu tricolore sur notre commune. Afin d’éviter ces

ralentissements, de nombreux véhicules rentrent dans le centre bourg accentuant les risques d'accident et rendant le centre bourg beaucoup moins apaisé ;

- le volet incidence sur le trafic routier ne tient pas compte des projets d'aménagement en cours et des zones à urbaniser sur la couronne Nord de l'agglomération ;
- le volet incidence ne comprend pas toujours un paragraphe mesures « Eviter, Réduire, Compenser » (E.R.C.). On retrouve certaines mesures dans l'encart synthèse ou dans le corps du texte. Le document mériterait d'être mieux agencé.
- En page 115, il est fait mention de la non-atteinte des objectifs du SRADDET dans les termes non atteignables. Cette phrase demande à être argumentée ou a minima faire mention d'un autre paragraphe où nous pourrions trouver l'argumentation ;
- De même pour le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), page 125, concernant la qualité de l'air, il est fait mention de la non-atteinte des objectifs du SRADDET ;
- Concernant le volet santé, il est mentionné page 126 : « Localement une augmentation des émissions est possible aux abords des axes structurants pour le déploiement des transports en commun ainsi qu'aux abords des Pôles d'Echanges Multimodaux et Parkings Relais qui concentrent les flux ». Ce constat est rappelé en synthèse page 127. Notre commune semble être dans ce cas. Le PDM en l'état répond que partiellement aux enjeux de notre commune en matière de santé publique, de circulation et en matière de sécurité routière ;
- Expliquer pourquoi le PDM ne pourra pas atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale Bas Carbone en matière de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Page 170 et suivantes : le SRADDET propose des objectifs spécifiques pour le transport en matière de d'énergie, de GES, de rejet PM 2,5. quand on regarde l'analyse faite, une grande partie des objectifs du SRADDET n'est pas atteinte avec ce nouveau PDM. Il est nécessaire de d'expliquer les raisons pour lesquelles ces objectifs ne seront pas atteints pour le volet transports ;
- Pourquoi la mise en place de la Zones à Faibles Emissions (ZFE) est en dehors du domaine d'expertise du PDM. En faire mention serait pourtant judicieux afin d'étudier le champ des possibles en matière de santé publique.

- Remarques sur le Plan de Mobilités :

- Action n°11 : Créer les offres de transport définies dans le dossier statut du Service Express Régional Métropolitain. Cette action indique des fréquences de desserte pour les haltes ferroviaire de 30 minutes à 1 heure selon les cas. Concernant La Membrolle-sur-Choisille et au regard de sa situation géographique (et des incidences liées au trafic routier), une fréquence de toutes les 30 minutes en heure de pointe est attendue ;
- Action n°15 : La réduction des tonnages n'est pas étudiée au niveau des RM 959 et RM 938 pour obliger le report des Poids Lourds. Cela permettrait pourtant de réduire les flux de camion sur cet axe, de fluidifier la circulation, de réduire la pollution de l'air et de réduire les niveaux sonores sur notre commune ;
- Indiquer que la commune de La Membrolle-sur-Choisille est dotée d'une aire de co-voiturage (mise en service dernier trimestre 2026) ;
- Indiquer que le nombre de bornes de recharge électrique sera de 8 en septembre 2026 (+4 au niveau de l'aire de co-voiturage).

Article 2 :

de transmettre les remarques formulées au Syndicat des Mobilités de Touraine pour prise en compte avant le début de l'enquête publique.



Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151059_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

DEL 037 151 059 / 2026 – 6.4

LIBERTES PUBLIQUES et POUVOIRS DE POLICE : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,
Vu les articles L.211-20 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu la convention de mise en place d'un service commun de gestion de la fourrière animale entre les communes membres qui le souhaitent et Tours Métropole Val de Loire, adoptée par délibération du conseil métropolitain du 02 mai 2016,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2016, autorisant l'adhésion de la commune au service commun de fourrière animale et la convention y afférente,
Considérant qu'il y a lieu de revoir, suite à la tenue du comité de pilotage du service commun de la fourrière animale métropolitaine du 20 janvier 2026, les modalités financières d'exploitation du service,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 (M. MAROT)

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion du service commun de la fourrière animale métropolitaine,

Article 2 : d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151060_26-DE

DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DEL 037 151 060 / 2026 – 9.1

ENFANCE : Révision du règlement intérieur de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable dès le 1^{er} septembre 2026,

Article 2 : d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151061_26-DE

DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DEL 037 151 061 / 2026 – 9.1

ENFANCE : Révision du règlement intérieur de la garderie scolaire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’approuver le règlement intérieur de la garderie scolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2026,

Article 2 : d’autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151062_26-DE



DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DEL 037 151 062 / 2026 – 9.1

ENFANCE : Révision du règlement intérieur de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’approuver le règlement intérieur de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) applicable à compter du 1^{er} septembre 2026,

Article 2 : d’autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 037-213701519-20260612-DEL037151063_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauriane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DEL 037 151 063 / 2026 – 3.1

COMMANDE PUBLIQUE : Adhésion au GIP RECIA

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,
Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,
Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,
CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune de La Membrolle-sur-Choisille au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- Article 2 : d'approuver les termes de la convention constitutive entre la commune de La Membrolle-sur-Choisille et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- Article 4 : de désigner Monsieur Arnaud BARTHELEMY en qualité de représentant titulaire et Monsieur Philippe LEON en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- Article 5 : de donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151064_26-DE



Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DATE DE LA CONVOCAATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

DEL 037 151 064 / 2026 – 4.1

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget et notamment l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » et l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 5 (Mme CAILLIAS-CAVALIE, M. DI PELLEGRINI portant pouvoir de M. MARAIS, M. BERNARD, M. SERRE)

Considérant la délibération n° DEL 037 151 016 / 2026 – 4.1 du 27 janvier 2026, modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Décide

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE							
EMPLOIS PERMANENTS							
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DU POSTE	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIF	A	Attaché	TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
	B	Rédacteur Principal de 1ère classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026	0	1
		Rédacteur Principal de 2ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Rédacteur	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
		Rédacteur	TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026		1	0
	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026	0	0
	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TC		Ouvert	1	0
	C	Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	TOTAL						11 poste(s) ouvert(s)
TECHNIQUE	C	Agent de Maîtrise Principal	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026	0	0
	C	Adjoint Technique de 1ère classe	TC	Délibération du 28 octobre 1999	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025	0	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Technique de 2ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 016/2025 - 4.1 du 12/03/2025	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025	0	0
	C	Adjoint Technique	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
TC			DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1	
TOTAL						9 poste(s) ouvert(s)	dont

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE								
EMPLOIS PERMANENTS								
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DU POSTE	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES	
ANIMATION	C	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
			TNC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0	
	C	Adjoint d'Animation	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0	
			TC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
			15/35	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
			21/35	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0	
TOTAL			13 poste(s) ouvert(s) dont					
SOCIAL	A	Educateur de Jeunes Enfants	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
		Auxiliaire de puériculture de 2 ^{ème} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1	
	C	ATSEM de 1 ^{ère} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
	C	ATSEM de 2 ^{ème} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1	
TC			DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1		
TOTAL			4 poste(s) ouvert(s) dont					
	C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
		Auxiliaire de puériculture de 2 ^{ème} classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1	
				TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
				TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024	0	1
TOTAL			1 poste(s) ouvert(s) dont					
POLICE	C	Chef de Police Municipal	TC		Ouvert	1	0	
		Brigadier Chef Principal	TC		Ouvert	1	0	
		Brigadier	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0	
TOTAL			3 poste(s) ouvert(s) dont					
TOTAL COMMUNE		41 poste(s) ouvert(s)						

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE							
EMPLOIS NON PERMANENTS							21/05/2026
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DE L'EMPLOI	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 042/2024 - 4.1 du 23/09/2024		1	0
TOTAL		3 poste(s) ouvert(s)		dont			
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique	TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
TOTAL		5 poste(s) ouvert(s)		dont			
ANIMATION	C	Adjoint d'Animation	TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		12 poste(s) ouvert(s)		dont			



TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE							
EMPLOIS NON PERMANENTS							
							21/05/2026
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DE L'EMPLOI	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
SOCIAL							
TOTAL		0 poste(s) ouvert(s)					
MEDIC O SOCIAL							
TOTAL		0 poste(s) ouvert(s)					
TOTAL		20 poste(s) ouvert(s)					

Article 2 : d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026



Audet-Pinard

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 11 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 037-213701519-20260612-DEL037151065_26-DE

DATE DE LA CONVOCATION

05 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Le 11 juin 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, élue Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, Mme CERDAN Carole, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauriane, M. TESSIER Stéphane, Mme DESOUCHES Jocelyne, M. LEON Philippe, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. BERNARD Maxime, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme FOUCHARD Caroline a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Arnaud,
Mme PACAUD Pascale a donné pouvoir à Mme DESOUCHES Pascale,
M. DELANEAU Benoit a donné pouvoir à Mme MEYRIAL Aurélie,
M. MARAIS Sébastien a donné pouvoir à M. DI PELLEGRINI Laurent.

Absents :

-

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne DESOUCHES

DEL 037 151 065 / 2026 – 4.1

RESSOURCES HUMAINES : Approbation de la convention d’adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion d’Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal

Vu l’article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l’article 1 de la loi n°2021-1018 du 02 août 2021,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’approuver la convention d’adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d’Indre-et-Loire et ses évolutions à compter du 1^{er} juillet 2026,

Article 2 : d’autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD